



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE BÉCANCOUR**

AVIS PUBLIC

**Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, art. 66
Entrée en vigueur**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par monsieur Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le règlement numéro 425 visant à autoriser l'implantation et le développement de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la MRC, est entré en vigueur le 29 janvier 2026, jour de la notification par le ministre et conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Tout intéressé peut contacter Mme Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement, au 819-298-3300 poste 234, pour obtenir une copie dudit règlement.

DONNÉ à Bécancour, ce 11^e jour du mois de février 2026.

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier